



## PROGRAMME DE FORMATION

### RECYCLAGE

## Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 1 (S.S.I.A.P 1)

Cette formation est conforme aux dispositions de **l'arrêté du 2 mai 2005** relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur. Formation régie par le ministère de l'intérieur

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal.

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.

<b>Durée :</b>	14h00 de formation Soit 2 jours de 7h00	<b>Tarif :</b>	Cf. devis
<b>Modalités d'accès :</b>	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -documents justifiant les pré requis	<b>Délais d'accès :</b>	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO. Information auprès du Préfet relevant de son ressort territorial au moins un mois avant la date prévue du début de formation
<b>Personnes en situation de handicap (PSH) :</b>	-Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).		
<b>Modalités d'organisation :</b>	<b>Dates de la formation :</b> <b>Horaires de formation :</b> <b>Lieu de la formation :</b>	Selon planification Selon planification Chez le client	<b>Nombre de participants :</b> 1 à 15 <b>Organisation de la formation :</b> présentiel, en continu
<b>Public visé :</b>	Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.1, d'une équivalence ou du diplôme "ERP" et "IGH" niveau 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3. Agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ayant effectué au moins 1 607h d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois		
<b>Prérequis :</b>	- <b>Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.1, d'une équivalence ou du diplôme "ERP" et "IGH" niveau 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3</b> - <b>justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les trente-six derniers mois</b> - <b>Qualification de secourisme en cours de validité.</b>		
<b>Objectifs :</b>	<a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/39005179500024_RECyclAGESSIAP1/39005179500024_RSSIAP101">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/39005179500024_RECyclAGESSIAP1/39005179500024_RSSIAP101</a>		
<b>Méthodes pédagogiques mobilisées :</b>	bac à feu écologique, outils informatiques, moyens de communication...	<b>Outils pédagogiques mobilisés :</b>	-support de cours, questionnaires d'évaluation des connaissances théoriques, fiches d'évaluation pratique, aide-mémoire stagiaire. -LOGICIEL QUIZZBOX
<b>Intervenant :</b>	Formateur qualifié disposant de l'habilitation nécessaire		
<b>Modalités d'évaluation :</b>	Contrôle par QCM blanc. Evaluation continue sur l'ensemble des séquences programmées au recyclage		
<b>Sanction de la formation :</b>	-Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation. - Attestation de recyclage SSIAP1 - durée de validité 3 ans.  • Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau • Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur		
<b>Maintien des connaissances :</b>	2 jours (14h00) tous les 3 ans.		
<b>Contact :</b>	<b>Service commercial et administratif :</b> <b>Référent technique et pédagogique :</b> <b>Référent PSH :</b>	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie  <a href="mailto:afsia2@orange.fr">afsia2@orange.fr</a> 03.24.58.38.80	

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### RECYCLAGE

#### Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 1 (S.S.I.A.P 1)

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr)

### DETAIL DES COMPETENCES VISEES

SEQUENCE 1	PREVENTION	5h00
<b>Thème</b>	Evolution de la réglementation en matière de prévention	
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)</li><li>- Accessibilité du public</li></ul>	4h00
<b>Matériels et documentation recommandés</b>	Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié	
<b>Remarque</b>	Cette séquence devra être mise à profit pour mettre l'accent sur l'évolution de la réglementation et du métier d'agent de sécurité incendie. Cette séquence sera clôturée par un examen "blanc".	1h00

SEQUENCE 2	MOYENS DE SECOURS	3h00
<b>Thème</b>	Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours	
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Agents extincteurs</li><li>- SSI</li><li>- Moyens d'extinction</li></ul>	3h00
<b>Matériels et documentation recommandés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- SSI</li><li>- Moyens de secours</li></ul>	
<b>Remarque</b>	Cette séquence devra être mise à profit pour présenter l'évolution des moyens de secours (matériels, méthodologie, ...)	

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



**PROGRAMME DE FORMATION**  
**RECYCLAGE**  
**Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes**  
**de niveau 1**  
**(S.S.I.A.P 1)**

SEQUENCE 3	MISES EN SITUATION D'INTERVENTION	6H00
<b>Thème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie</li> <li>• Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité</li> </ul>	
<b>Contenu</b>	L'action face à différents contextes : - fumées, incendie - évacuation des occupants et prise en charge d'une victime - méthode d'extinction d'un début d'incendie - protection individuelle - levée de doute, etc.  L'utilisation des moyens de communication mobiles	2h00
<b>Matériels et documentation recommandés</b>	Matériels de l'équipe de sécurité  Extincteurs  Robinet d'incendie armé  Machine à fumées froides	
<b>Application</b>	* Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen : - d'un extincteur adapté au risque  - d'un RIA  * Cas concrets	4h00
<b>Remarque</b>	Les exercices devront être réalisés en équipe constituée, le rôle de chef d'équipe étant tenu par un formateur.  Chaque stagiaire devra avoir manipulé des extincteurs, en situation réelle, avoir mis en œuvre un RIA par des cheminements non rectilignes et avoir évacué une victime d'un local enfumé.	

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646